

Commissions parlementaires

Commission de la culture

Avis de consultation générale

Les enjeux du développement de l'inforoute québécoise

La Commission de la culture procédera à une consultation générale et tiendra des auditions publiques à compter du mois de septembre 1996 sur les enjeux du développement de l'inforoute québécoise, avec une attention particulière aux enjeux culturel, linguistique et sociétaux (tels l'accessibilité et la confidentialité). À cet effet, la Commission a publié un document de consultation, disponible sur demande (ce document peut également être consulté sur le site Internet de l'Assemblée nationale).

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire à la Commission de la culture.

Le mémoire doit être reçu au Secrétariat des commissions au plus tard le 30 août 1996 et être transmis en 25 exemplaires de format 21,5 cm sur 28 cm (8½ pouces sur 11 pouces). Il doit être accompagné d'autant d'exemplaires d'un résumé de son contenu.

La Commission prendra connaissance des mémoires reçus. Elle choisira alors, parmi les personnes et les organismes qui lui ont fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 35 exemplaires supplémentaires.

Il est également possible de faire connaître son point de vue aux membres de la Commission par la voie du courrier électronique. Toutefois, les personnes qui procéderont de cette manière ne devront joindre aucun fichier à leur message.

Veillez adresser les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements à:

M. Robert Jolicoeur
Secrétaire de la Commission de la culture
Secrétariat des commissions
Hôtel du Parlement
Bureau 3.28
Québec (Québec)
G1A 1A3
Téléphone: (418) 643-2722
Télécopieur: (418) 643-0248
robert.jolicoeur/padm/sc@assnat.qc.ca
<http://www.assnat.qc.ca>

Avis publié par le Secrétariat des commissions

25584